



Procès-verbal du conseil scientifique du 23 novembre 2023

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 23 novembre 2023 à Paris auprès de l'Institut national des jeunes aveugles. La séance s'ouvre à 9h.

Membres présents ou représentés (18) :

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Thibault BECHINI, représentant élu des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
Mme Emmanuelle CHAPRON LE BIANIC, professeure à Aix-Marseille Université ;
Mme Antonella GHIGNOLI, professeure à Sapienza Università di Roma ;
Mme Claire GIRY, directrice générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par Mme Alexa PIQUEUX ;
M. Jean-Pierre GUILHEMBET, professeur à l'Université Paris Cité ;
M. Vincent GOURDON, directeur de recherche au CNRS ;
Mme Laura PETTINAROLI, représentante élue des directeurs des études ;
M. Michel LAUWERS, professeur à l'Université Côte d'Azur (procuration à Mme Brigitte MARIN) ;
M. Dario MANTOVANI, Professeur au Collège de France ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
Mme Raphaële MOUREN, responsable des collections à la British School at Rome (procuration à Mme Emmanuelle CHAPRON LE BIANIC) ;
Mme Claude POUZADOUX, professeure à l'Université Paris Nanterre ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Camille SCHMOLL, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU (procuration à Mme Nicole BÉRIOU) ;
M. Laurent TOULOUSE, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par M. Sacha PATIN.

Membre absent excusé (1) :

M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE.

Personnalités à voix consultative :

Mme Audrey BERTRAND, directrice des études à l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Vivien PRIGENT, directeur des études à l'EFR.

Assistaient également à la séance :

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications à l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Élection du président du conseil scientifique ;
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 15 juin 2023 et 12 octobre 2023 (CS restreint) ;
3. Informations de la directrice ;
4. Avis sur la composition de la commission d'admission des membres pour la période 2024-2026 ;
5. État des crédits dédiés à la recherche pour 2024 ;
6. Activité du CCPS ;
7. Manuscrits présentés pour publication ;
8. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2024 ;
9. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
10. Questions diverses.

* * *

En introduction à la séance, la directrice de l'EFR remercie le directeur de l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) pour la mise à disposition, pour la première fois, de la salle de réunion, à un tarif partenaire.

La doyenne d'âge, Agnès Rouveret, est présidente du conseil scientifique jusqu'à l'élection du président ou de la présidente du conseil scientifique. Le conseil scientifique de l'EFR se réunissant pour la première fois en nouvelle formation, un tour de table de présentation des participants est effectué.

1. Élection du président du conseil scientifique

A. Rouveret procède à l'énonciation de la liste des membres du conseil scientifique appelés à voter (18 personnes) et sollicite l'assemblée pour la déclaration des candidatures. Dario Mantovani propose sa candidature. Sur 18 votes, on recense 17 candidatures favorables et 1 vote blanc. D. Mantovani est élu président du conseil scientifique pour la période 2023-2026 et prend la présidence de la réunion.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du 15 juin 2023 et du 12 octobre 2023.

Il est fait part d'une coquille en page 2, lire 2017 au lieu de 2027, ainsi que l'ajout d'un « t » à Humboldt (page 4) et la correction du terme « Jubilé », en page 5.

À la suite de quoi, le conseil scientifique approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances des 15 juin et 12 octobre 2023. Ces procès-verbaux seront publiés, comme à l'accoutumée, sur le site internet de l'EFR.

3. Informations de la directrice

Le premier point d'information concerne le calendrier de négociation avec la tutelle du contrat de développement pluriannuel 2022-2028 (initialement pour la période 2022-2026 mais une prolongation a été proposée compte tenu du retard pris dans l'évaluation du précédent contrat, le rapport définitif du Hcéres n'ayant été publié qu'en janvier 2023). Le 6 juin 2023, une réunion d'ouverture des négociations a été organisée par le MESR en présence des cinq directeurs des Écoles françaises à l'étranger (EFE). Il avait été convenu que celles-ci transmettraient fin septembre 2023 la synthèse du bilan 2017-2021 et

les propositions d'axes stratégiques pour la période suivante. Des éléments identiques ont été sollicités pour le ResEFE. Cette documentation a été adressée à la DGESIP début octobre après la réunion des directeurs lors du séminaire tenu à la Casa de Velázquez fin septembre. À ce jour, la phase d'échange n'a pas encore débuté. Le calendrier annoncé prévoit la définition des jalons et des indicateurs pour janvier 2024, en vue d'une validation par le conseil scientifique en mars 2024 et une signature du contrat en avril 2024.

La représentante de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) indique que la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) pilote le calendrier de contractualisation, et qu'elle adressera une série de demandes de précisions aux directeurs des EFE afin d'affiner la documentation à finaliser. Ces échanges prendront nécessairement un format oral (visioconférence), afin de faciliter les discussions et l'exposition des propositions. Le document final sera un document unique comprenant les contrats des cinq EFE ainsi que celui du ResEFE.

Le deuxième point d'information concerne les mouvements de personnels. Au 1^{er} septembre 2023, sept nouveaux membres scientifiques, auxquels s'ajoute le chargé de recherche CNRS accueilli pour un an (membre sorti au 31 août 2023), ont été accueillis à l'EFR, ainsi que la directrice des études pour l'Antiquité et la chargée de coordination de la recherche et de valorisation. Le mandat de la directrice de l'EFR, arrivé à échéance au 31 août 2023, a été renouvelé à compter du 1^{er} septembre 2023 pour un second mandat de 4 ans. Trois nouveaux personnels ont été accueillis au titre de programmes financés par des agences de moyens (Agence nationale de la recherche - ANR, Conseil européen de la recherche - ERC) et une gestionnaire a été recrutée pour les opérations sur les ressources fléchées en soutien aux sections scientifiques. Une maîtresse de conférences (Paris I) est accueillie en délégation pour l'année universitaire 2023-2024. Au Centre Jean Bérard, on compte de nouveaux personnels également : un ingénieur de recherche CNRS (topographe-géomaticien) au 1^{er} décembre 2023, un enseignant-chercheur en délégation et un assistant de gestion budgétaire et comptable (personnel EFR).

Le troisième point d'information a trait à l'immobilier, et notamment au chantier de restauration du palais Farnèse, commencé en 2021 et qui devrait s'achever en 2025 (réfection des toitures et ravalement des façades). En janvier 2024 sera initiée la troisième phase des travaux, qui aura d'importantes conséquences sur la vie de l'établissement, puisque deux logements du personnel, un bureau de la bibliothèque et ceux de deux directeurs des études seront temporairement indisponibles. La directrice de l'EFR remercie les équipes de la bibliothèque pour les efforts que demandent les constants déplacements des collections que nécessite ce chantier. Les travaux de la 1^{ère} phase ont été suivis par la rénovation, cet automne, des salles de lecture situées côté via dei Farnesi (remplacement des sols et rafraîchissement des murs). Cela a nécessité d'importants mouvements de collections ce qui a eu pour conséquence une augmentation des dépenses. Par ailleurs, l'ancien bureau de la direction de l'EFR, cédé au service de la bibliothèque dès l'arrivée de la directrice en septembre 2019, est en cours de restauration. En effet, au moment du retrait de la tapisserie dans cette pièce en vue du rafraîchissement des murs, des décorations murales datant de la fin du XIX^e siècle, réalisées sous la direction d'A. Cipolla, ont été découvertes. Après avis de la Surintendance de Rome, les décors peints de cette pièce seront intégralement restaurés, à la charge de l'EFR, dans le cadre de l'entretien et de la conservation du patrimoine. Cette restauration entrera dans les événements de commémoration des cent-cinquante ans de l'EFR en 2024.

Le quatrième point d'information a trait précisément au cent-cinquantième de l'EFR. Dès mars 2023, une première commémoration, sous la forme d'une journée d'étude, a rappelé la naissance de l'EFR comme section romaine de l'École française d'Athènes (décret du 25 mars 1873). Par ailleurs, le

1^{er} décembre 2023 sera organisée une journée d'étude sur l'histoire des collections de la bibliothèque. En 2024, une exposition de la collection d'antiques, conçue par deux anciens membres de l'EFR, sera également l'occasion de mettre en valeur le patrimoine de l'École. Enfin, en 2025, un programme de recherche sur l'histoire intellectuelle et historiographique de l'EFR sera mis en œuvre, avec une attention plus particulière portée aux cinquante dernières années, puisque 2025 marquera aussi les cinquante ans du site de Place Navone. Un document récapitulatif des opérations et des publications réalisées ou programmées sera présenté à la réunion du conseil scientifique du mois de mars ou de juin 2024.

Le cinquième point d'information a trait aux contrats doctoraux. L'EFR a accueilli à la rentrée trois nouveaux doctorants sous contrat en partenariat avec les universités : un doctorant au titre du partenariat avec Aix-Marseille Université, un autre au titre du partenariat, nouveau, avec l'université Paris I et un doctorant accueilli au titre de la coopération internationale dans le cadre du ResEFE. En 2022, le MESR a souhaité modifier la procédure d'attribution de la subvention relative à ce contrat doctoral : celle-ci, octroyée avant 2022 par le ministère directement à l'université d'inscription de l'étudiant sélectionné après appel à candidatures, par l'EFR, est désormais versée à chaque EFE, lesquelles ont la charge de reverser la subvention à l'université dont relève le doctorant choisi. Or, on constate un décalage entre la somme versée par le ministère à l'EFR et la somme engagée par les universités au titre du contrat doctoral. Ainsi, pour le doctorant ayant commencé en septembre 2022, un avenant à la convention d'accueil avec l'université de Lyon II a dû être signé pour régulariser les coûts. Quant au doctorant sélectionné en 2023, le contrat a été établi tardivement, au 1^{er} novembre 2023, à cause des nombreux échanges préalables avec l'université sur le montant à verser, dépassant la subvention reçue par l'EFR du ministère. À titre d'information, la directrice de l'EFR indique que les coûts supplémentaires pour l'EFR se monteront à 10 831 euros pour le contrat doctoral commencé en septembre 2022 et à 12 492 euros pour celui de 2023. L'EFR poursuivra cependant sa politique de renforcement de l'accueil de doctorants. La directrice indique également qu'elle a été sollicitée par Sorbonne Université pour l'accueil d'un doctorant, à l'instar de l'Université Paris I. Compte tenu de la difficulté pour l'établissement de multiplier les concours de ce type et le temps à consacrer à l'examen et à la sélection des candidatures, la directrice de l'EFR a invité les collègues de Sorbonne Université à se rapprocher de l'Université Paris I afin de voir si un calendrier et une procédures uniques ne seraient pas envisageables.

Le sixième point d'information a trait à la nomination d'un référent Laïcité à l'EFR, disposition prévue dans tous les établissements de l'ESR. La directrice de l'EFR attire l'attention du conseil scientifique sur la multiplication des référents à nommer dans des établissements de taille modeste. Pour le référent Laïcité, déjà nommé à l'EFR (L. Pettinaroli, directrice des études), une lettre d'Anne-Sophie Barthez adressée début septembre 2023 aux chefs d'établissement indique plusieurs actions à mener : une formation de celui-ci, une lettre de mission à lui adresser et un rapport d'activité à présenter aux organes délibérants, ce dernier étant *in fine* à transmettre au référent national. La directrice de l'EFR propose que ce rapport soit présenté au conseil scientifique traditionnellement réuni au mois de juin.

Le dernier point d'information concerne la situation financière de l'établissement. En 2022, l'établissement a enregistré une perte comptable de 236 000 euros : une délibération sur les conditions de retour à l'équilibre a donc été présentée au conseil d'administration du mois de juin 2023. Du fait de l'augmentation des dépenses de personnel et des frais de gardiennage, une demande de complément de subvention, d'un montant de 627 000 euros, a été faite auprès du ministère. Le budget rectificatif n° 2 de 2023 présente une perte comptable de 371 000 euros. Un prélèvement sur le fonds de roulement, d'un montant de 134 000 euros, est par conséquent prévu, et ce malgré une

diminution de 2,5 ETP par rapport au plafond d'emploi de l'établissement (70). Le risque encouru est le passage à un plan de rétablissement de l'équilibre financier. Le budget initial 2024 présente une perte comptable de 598 000 euros, avec 69 ETPT. Tout en restant en deçà du plafond d'emploi, il est en effet nécessaire de disposer des effectifs nécessaires en personnels pour un meilleur fonctionnement de l'établissement, et ceci aggrave inévitablement la situation financière de ce dernier. En 2023, les dépenses de fonctionnement ont été contenues en effectuant une réduction de 10% du budget des services. Pour 2024, les rencontres salariales menées en juin 2023 prévoient la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 et l'attribution de 5 points d'indice pour tous les agents publics au 1^{er} janvier 2024. L'augmentation des dépenses de personnel métropolitain et locaux, n'est que partiellement accompagnée par le ministère. La directrice souligne en outre que, lors des années 2021 et 2022, à cause de la crise sanitaire Covid-19, certaines activités n'ont pu être réalisées et des embauches ont été différées, permettant ainsi des économies qui se sont traduites par un abondement du fonds de roulement de l'établissement au cours de ces années. Par ailleurs, les produits de l'activité de l'EFR (inscriptions en bibliothèque, hébergement au sein de la résidence, vente des publications) ne peuvent guère augmenter, ou, à tout le moins, non dans des proportions qui permettraient de couvrir le déficit actuel. La directrice de l'EFR remercie à ce propos le service des publications pour l'organisation de la vente promotionnelle organisée récemment.

N. Bériou indique qu'elle a pris connaissance du rapport de l'EFR 2022 : elle s'inquiète de l'accroissement des activités, de la diversification des financements et de la charge que cela représente pour l'EFR notamment pour les directeurs des études ; elle fait part de la disponibilité du Secrétaire perpétuel pour accompagner l'École au besoin. La directrice de l'EFR répond que les dispositifs de sélection permettent de contrôler l'accroissement des activités ; le CCPS en particulier joue un rôle de filtre et refuse régulièrement des demandes de financement d'activités ou de nouvelles propositions de partenariat avec l'EFR. La directrice de l'EFR souligne toutefois que l'EFR, étant basée à Rome, facilite l'accès à un gisement de sources pour l'histoire unique au monde : une des missions de l'EFR est de déployer ses services pour soutenir les équipes de recherche dans l'exploitation des données sur ses terrains géographiques de compétence. Elle rappelle par ailleurs la réduction du nombre de programmes structurants, dans une optique de rationalisation de la politique scientifique, de 34 à 26 programmes dans le cadre du contrat pluriannuel qui a commencé en 2022. La directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine précise que certains programmes financés sur ressources fléchées viennent en soutien de programmes structurants (ANR Carracci sur l'histoire des restaurations de la galerie des Carrache, ANR Globalvat basée sur les archives Pie XII par exemple). Le président du conseil scientifique remarque que les ressources fléchées obtenues permettent à l'EFR de mettre en œuvre des programmes plus ambitieux que ce qu'elle ne pourrait faire sur sa seule dotation de base, ce qui se traduit par un changement fécond de perspectives qualitatives. L'obtention de ressources fléchées ne peut cependant résoudre les problèmes financiers structurels de l'EFR. Il demande à la directrice quels sont les résultats des projets « Impulsion ». La directrice indique que le dispositif « Impulsion » mis en place en 2020 porte ses fruits. Ainsi, plusieurs de ces projets ont débouché sur des financements spécifiques comme le projet ANR « Jeunes chercheurs Jeunes chercheuses » sur les royaumes chrétiens d'Éthiopie et de Kongo aux XV^e et XVI^e siècles, ou celui sur le marché du plomb romain. En outre, ces projets ont pu bénéficier des délégations d'enseignants-chercheurs : les deux enseignants-chercheurs accueillis à l'EFR au titre de la première année de ce dispositif ont obtenu un financement auprès des agences de moyens (ERC sur la Rote romaine - ROTAROM17, ANR sur le lexique de l'art - ArTerm).

La représentante de la DGRI souscrit à la précision de la directrice de l'EFR : le financement du ministère dans le cadre du plan SHS, à hauteur de 70 000 euros, a permis d'accueillir deux enseignants-chercheurs en délégation, dont un qui a obtenu un financement par l'ERC, l'autre de

l'ANR. La représentante de la DGRI indique qu'elle transmettra les données relatives à la situation financière de l'établissement à la DGESIP.

La directrice de l'EFR conclut sur l'importance de maintenir un équilibre et des interactions entre programmes structurants, financés par l'EFR et ses partenaires, et programmes sur ressources fléchées ; sur la convergence des moyens (comme par exemple projets « Impulsion » et délégations) pour éviter la dispersion et mettre en place des projets ambitieux sur des temps relativement longs ; et enfin sur la continuité des orientations scientifiques et l'accompagnement des chercheurs dans la durée, permettant la maturation des projets et leur montée en puissance.

4. Avis sur la composition de la commission d'admission des membres pour la période 2024-2026

La composition de la commission d'admission des membres scientifiques pour la période 2024-2026 est présentée pour avis du conseil scientifique. Afin de garantir un bon équilibre, une attention particulière a été portée à la proportion de membres étrangers (3 sur 15), au genre (7 femmes, 8 hommes), aux profils et à la complémentarité des spécialités des membres de la commission au plan scientifique.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité sur la composition de la commission d'admission.

Pour la rentrée universitaire 2024, il y a aura 5 postes de membres scientifiques à pourvoir.

5. État des crédits dédiés à la recherche pour 2024

L'adoption des conditions de retour à l'équilibre voté au conseil d'administration de juin 2023 fait suite à la perte comptable enregistrée en 2022 dont les causes sont multiples : la revalorisation des rémunérations et notamment celles du personnel local en 2022 (rappel rétroactif depuis 2019 et nouvelles valeurs depuis 2022, pour un montant estimé à 426 000 €, dont 200 000 € pour l'année 2022), l'augmentation de la facture énergétique (104 000 €), et le coût des dépenses de gardiennage (150 000 €) mises en place depuis 2016.

Cette perte comptable aurait été bien plus importante si la subvention n'avait été revalorisée de 200 000 € et si l'EFR n'avait perçu un versement exceptionnel de 426 k€ à la fin de l'année 2022. Par ailleurs, l'accroissement de la facture énergétique perdure avec un surcoût estimé à 80 000 euros en 2023 (estimation 2024 à hauteur de 64 000 euros).

L'EFR a pris des engagements et mis en place des mesures d'économie, par la réduction de la consommation d'électricité, la réduction du nombre de bourses accordées aux doctorants, et par le maintien du nombre d'ETPT en 2023 (67,5). Les conditions de retour à l'équilibre font état d'une demande de soutien du ministère à hauteur de 627 000 €.

Pour 2024, le budget a été établi sur la base de la notification intermédiaire de la subvention pour charge de service public (SCSP) reçue en juillet 2023 et se fonde sur la reconduction des montants notifiés. La pré-notification a depuis été transmise par le ministère et elle prévoit une augmentation de 36 000 euros pour les dépenses de personnel et de 100 000 euros pour la mise aux normes en matière de sécurité anti-incendie. La revalorisation pour les dépenses de personnel ne couvre pas l'accroissement de ces dépenses qui est de 473 000 €.

Le budget 2024 présente un solde budgétaire déficitaire de 775 850 €.

En 2023, on enregistre une forte augmentation des recettes fléchées du fait du versement d'une première tranche par l'ERC dans le cadre du projet Rotarom17 (570 000 €) ; elles seront moindres en 2024, les financements accordés par l'ERC ayant un rythme bisannuel. Sur les recettes propres, la marge de progression est désormais très faible et elles ne progressent que de 9 000 €.

L'agent comptable de l'EFR procède ensuite à une présentation des dépenses par destination. 65 % des dépenses sont dédiées à la recherche. Au sein de celles-ci, la part des dépenses de personnel est de 76 %.

L'évolution des crédits dédiés à la recherche (+ 1 213 k€) entre 2020 et 2024 provient de différents éléments :

- le dispositif d'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation grâce à la subvention annuelle de 70 k€ accordée par le ministère ;
- le transfert de la gestion des contrats doctoraux ;
- l'augmentation des dépenses pour les programmes sur ressources fléchées ;
- l'augmentation des dépenses de personnel liée aux diverses revalorisations et au recrutement en septembre 2023 de la chargée de coordination de la recherche et de valorisation et, en novembre, de l'assistante de gestion à mi-temps pour la gestion des programmes sur ressources fléchées.

C. Pouzadoux demande à l'agent comptable quelle est la proportion de la réduction du nombre de bourses. Le nombre de bourses est passé de 150 à 130, soit une économie de 20 000 €. C. Pouzadoux estime que la formation des étudiants en master et en doctorat dans les divers ateliers programmés est une plus-value offerte par l'établissement et une forme de compensation par rapport à la réduction des bourses.

6. Activité du CCPS

Sur 22 demandes, 19 ont été acceptées dont 8 avec une révision de l'apport demandé à l'EFR. La directrice attire l'attention sur deux opérations archéologiques nouvelles : un chantier d'archéologie médiévale minière, en Sardaigne (Iglesias), proposé par N. Minvielle, ancien membre, en partenariat avec l'université de Monash (Australie) permettra de renouer avec une fouille médiévale sur le territoire italien ; en Tunisie, à Sbeitla, les fouilles conduites par N. Lamare, qui présentera aussi cette année une demande à la commission consultative des recherches archéologiques du MEAE. Compte tenu de l'importance de ces deux projets, ils pourraient, après avis du conseil scientifique rejoindre ultérieurement les programmes structurants de l'EFR.

Le président du conseil scientifique fait remarquer par ailleurs deux nouvelles initiatives de formation, sur la céramique grecque et sur l'épigraphie latine.

7. Manuscrits présentés pour publication

Antiquité

Eukene Bilbao Zubiri, *Images en argile. La coroplastie archaïque de Métaponte, de l'artisanat au culte* (BEFAR)

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit.

Moyen Âge

Cristina Andenna, Marina Benedetti, Sylvie Duval, Haude Morvan, Ludovic Viallet, *Les réformes de l'Observance en Europe. Régler, éduquer et contrôler la société chrétienne (XIV^e-XVI^e siècle)*, CEF
Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication du manuscrit.

Marika Rasanen, Kirsi Salonen, *Religious Communities in Rome in the Great Western Schism*, CEF
La présentation de ce manuscrit est reportée au prochain conseil scientifique.

Époques moderne et contemporaine

Albane Cogné, Benoit Maréchaux, *Le élites italiene e la Monarchia ispanica (secoli XVI-XVII): servizio, mobiliàte poterie*, CEF

La présentation de ce manuscrit est reportée au prochain conseil scientifique.

Une discussion est ouverte sur la question plus générale de la langue de publication et de l'insertion de plusieurs langues à l'intérieur d'un même ouvrage.

8. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2024

En complément de la transmission du calendrier des réunions 2024 (CS : 7 mars, 13 juin, 28 novembre en matinée), le conseil scientifique est informé que le 13 juin 2024 sera organisé un événement à la Fondation Primoli.

9. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Quarante-deux conventions sont présentées pour information. Entre autres, la directrice de l'EFR fait part de la signature de conventions-cadres avec l'Institut national du patrimoine de Tunisie et avec des musées (Musées du Vatican et Museo Nazionale Romano). Enfin, un accord avec la librairie Stendhal de Rome facilitera la diffusion et la présentation des livres publiés par l'EFR.

10. Questions diverses

La directrice de l'EFR informe le conseil scientifique que l'EFR a obtenu le Prix Paestum Mario Napoli en novembre 2023 pour la qualité de ses activités de recherche et de valorisation dans le domaine de l'archéologie. La remise de ce prix a associé le Centre Jean Bérard de Naples, qui constitue une référence pour l'archéologie en Italie du Sud.

La séance est close à 12h30.